

Ma lettre

Numéro 24
DECEMBRE 2021

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



DANS CE NUMERO

- VOTRE AVIS NOUS INTERESSE
- COMMENT SURVIVRE AUX FÊTES DE FIN D'ANNEE
- CONGES BONIFIES : SUIVEZ LE GUIDE !
- QUIZZ DE FIN D'ANNEE



« Tout le monde
a droit à l'UNSA »

Chères adhérentes, chers adhérents, cher(e)s collègues,

D'année en année, les fêtes n'ont pas pour toutes et tous la même saveur. Hausse des prix du pétrole, du gaz, des produits agricoles, des métaux... Toutes les matières premières essentielles à la vie et à l'économie ont vu leurs cours monter de manière vertigineuse, et la crise sanitaire a malheureusement accentué cet état de fait. Et si la solidarité pouvait sauver cette fin d'année ?

La période des fêtes, c'est avant tout le meilleur moment pour miser sur la générosité et l'entraide... Et nous avons tous le pouvoir d'agir.

Pourquoi ne pas envoyer une carte de vœux à une personne âgée isolée, faire un don à l'association de votre choix, inviter à votre table une personne en situation précaire, donner les jouets devenus inutiles ?

Et pour ceux qui angoissent à l'approche des fêtes de Noël, nous vous recommandons la lecture du livre « Comment survivre aux fêtes de fin d'année ». Vous verrez, des solutions existent.

Mais restons sur une note positive. Les rituels de Noël sont importants pour la plupart d'entre nous, car ils sont associés à la fête et nous renvoient à nos souvenirs d'enfance. L'esprit de Noël, c'est avant tout un moment magique !

Le dernier numéro de l'année traite le sujet des congés bonifiés, qui vous permettra peut-être de rejoindre vos proches pour les fêtes, et pour balayer l'année écoulée rétrospectivement, nous vous proposons un quizz de douze questions, à faire bien évidemment au coin du feu...

L'UNSA Défense vous souhaite tout naturellement de très belles fêtes, et vous donne rendez-vous en 2022, année cruciale pour notre organisation, car nous n'en doutons pas, vous continuerez à nous faire confiance et voterez pour nous aux prochaines élections professionnelles !

Bonne lecture !

Le secrétaire général, Laurent DUTILLEUL



federation@unsa-defense.org



portail-unsa.intradef.gouv.fr



www.unsa-defense.org



@UnsaDefense



www.facebook.com/UNSADefense



Unsa defense diffusion



L'agenda du mois

MERCREDI 1	<ul style="list-style-type: none">Entretien entre le secrétaire général UNSA Défense et le Service de Maintenance Industrielle Terrestre (SMITER)
JEUDI 2	<ul style="list-style-type: none">Conseil National UNSA Fonction PubliqueMultilatérale DGA relative à l'accompagnement managérial et simplificationComité Technique de Réseau - Service de Santé des ArméesBilatérale Comité Technique Ministériel
LUNDI 6	<ul style="list-style-type: none">Comité Technique de Réseau Direction du Service National et de la JeunesseBureau National UNSA Défense
MARDI 7	<ul style="list-style-type: none">Bureau National UNSA DéfenseComité Technique de Réseau - Armée de l'Air et de l'EspaceMultilatérale télétravail
MERCREDI 8	<ul style="list-style-type: none">Comité Technique de Réseau – Armée de TerreComité de Pilotage Egalité professionnelle
JEUDI 9	<ul style="list-style-type: none">Réunion sur les risques psychosociauxMultilatérale pré Comité Technique Ministériel sur les textes du Ségur
LUNDI 13	<ul style="list-style-type: none">Comité Technique Ministériel
MARDI 14	<ul style="list-style-type: none">Commission Centrale de Prévention : décret n°1012-422
MERCREDI 15	<ul style="list-style-type: none">Plan de recrutement 2022 et modalités – DRH-MD
SAMEDI 18	<ul style="list-style-type: none">Comité Technique de Réseau – Service du Commissariat des Armées



Primaire sociale de l'UNSA

primairesociale.unsa.org

L'UNSA s'intéresse aux priorités des salariés, des agents, sur les grandes thématiques qui seront au cœur des prochaines années : travail, pouvoir d'achat, transitions écologique et technologique, formation et reconversion professionnelles. Pour ces raisons, l'UNSA organise une « Primaire sociale » qui permettra à celles et ceux que représente l'UNSA de donner leurs avis via un questionnaire. L'objectif est de mettre en lumière ce que disent les travailleurs du privé et du public. Cette consultation permettra à l'UNSA de soumettre les exigences pour les cinq prochaines années.

Primaire sociale, donnez votre point de vue pour que vos revendications soient candidates !
Rendez-vous sur le site internet de l'UNSA : www.unsa.org

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE



L'UNSA Défense vous propose d'assister prochainement, sous forme de webinaires, à des conférences, à des débats sur des sujets qui sont susceptibles de vous intéresser. Afin de répondre au mieux à vos attentes, un sondage est actuellement disponible sur le site internet de l'UNSA Défense (www.unsa-defense.org)

Votre avis est donc essentiel.

Plusieurs thèmes sont proposés : le télétravail, le recrutement du personnel civil, l'apprentissage, la mobilité, la promotion, le parcours professionnel, le statut des contractuels... Également, n'hésitez pas à nous faire part de sujets que vous souhaiteriez voir abordés en webinaires. Merci pour le temps que vous consacrerez à ce sondage.

COMMENT SURVIVRE AUX FÊTES DE FIN D'ANNEE ?



Chaque année, c'est pareil : dès le mois de novembre, le monde entier se met en mode Noël. Joie dans les cœurs, angelots dans les sapins, guirlandes dans les vitrines : tout le monde aime les fêtes de fin d'année. Tout le monde ?

Si la perspective de passer deux jours en famille à vous goinfrer de bûche aux marrons ou à échanger des cadeaux à 5 euros vous déprime d'avance, ce livre est fait pour vous ! Vous y trouverez de quoi tenir le coup. Jusqu'à l'année prochaine.

Comment survivre aux fêtes de fin d'année
de Arthur Anjou
Edition : Libro



Congés bonifiés : suivez le guide !

Les dispositions du congé bonifié ont été profondément modifiées à la suite de la publication du décret n° 2020-851 du 2 juillet 2020 portant réforme du congé bonifié dans la Fonction publique.

Il permet de faire évoluer un dispositif dont les caractéristiques sont demeurées globalement inchangées depuis 1978 et qui n'est plus adapté à notre temps, à nos modes de transports et de congés. L'UNSA Défense vous propose un balayage rapide de l'essentiel du guide des congés bonifiés publié par la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique.

BENEFICIAIRES

Le droit à congé bonifié est ouvert aux fonctionnaires (titulaires ou stagiaires), ainsi qu'aux agents publics recrutés en contrat à durée indéterminée. Ils exercent leurs fonctions soit :

- En Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin ou à Saint-Pierre-et Miquelon et si le centre de leurs intérêts moraux et matériels (CIMM) est situé soit sur le territoire européen de la France, soit dans une autre des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ou en Nouvelle-Calédonie ;
- Sur le territoire européen de la France et le CIMM est situé dans l'une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ou en Nouvelle-Calédonie.

OUVERTURE DES DROITS

- Si les conditions requises sont réunies, un agent peut y prétendre après 24 mois de service ininterrompu. Cette période inclut la période du congé bonifié elle-même ;
- La durée minimale de service ininterrompue de 24 mois qui ouvre à l'intéressé le droit à un congé bonifié prend en compte tous employeurs publics confondus ;
- Les services à temps partiel, à temps incomplet ou non-complet sont assimilés aux services à temps plein pour

l'appréciation de la durée minimale de service exigée ;

- Sont également prises en compte les périodes de congés de formation professionnelle, de validation des acquis de l'expérience, de proche aidant...
- Attention, pour les agents contractuels en CDI de l'Etat, certains congés ne sont pas comptabilisés dans le calcul des 24 mois de services exigés.

CENTRE DES INTERETS MORAUX ET MATERIELS (CIMM)

- Le congé est pris dans la collectivité où se situe le centre de ses intérêts moraux et matériels ;
- L'agent qui demande à bénéficier d'un congé bonifié doit donc justifier du lieu d'implantation du centre de ses intérêts moraux et matériels.

DUREE DU CONGE BONIFIE

- Elle est limitée à 31 jours consécutifs (samedis, dimanches et jours fériés inclus) auxquels peuvent s'ajouter des délais de route ;
- Elle peut être alimentée par des jours issus du congé annuel de l'agent, des RTT, des congés pris au titre du compte épargne-temps ou de tout autre type d'absence ;
- Sous réserve des nécessités de service, des autorisations d'absence qui s'ajoutent à la durée du congé bonifié peuvent être accordées, au titre des délais de route. Les autorisations d'absence consenties sont fonction de la distance à parcourir dans la limite d'un jour pour l'aller et d'un jour pour le retour ;
- Dans certaines situations particulières, il est possible d'accoler son congé bonifié à des jours de congés supplémentaires.

Les congés bonifiés sont réduits à 31 maximum au lieu de 2 mois au plus. Cette prise de congés peut intervenir chaque 2 ans au lieu de 3 ans auparavant.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- Les frais de transports sont intégralement pris en charge pour les agents bénéficiaires, leurs enfants, mais aussi pour le conjoint, le concubin ou le partenaire d'un PACS lorsque les

revenus de celui-ci n'excèdent pas un plafond déterminé par arrêté du 2 juillet 2020 ;

- Les frais de bagages sont pris en charge dans la limite de 40 kg par personne.

REMUNERATION DURANT LE CONGE BONIFIE

- En outre-mer, l'agent continue de percevoir les différents éléments composant sa rémunération habituelle. De plus, l'agent bénéficie d'une majoration de traitement dont le taux est fonction du département ou de la collectivité où se déroule le congé ;
- En métropole, l'agent continue de percevoir les différents éléments composant sa rémunération habituelle, mais ne perçoit pas la majoration de traitement liée à son département ou à sa collectivité d'affectation ;
- Concernant la rémunération des agents contractuels de l'Etat, elle est évaluée en fonction de plusieurs critères (cherté de vie, grade, expérience professionnelle...).

A savoir :

Les congés bonifiés peuvent être pris par anticipation ou bien encore être reportés. Dans le cas de circonstances exceptionnelles, indépendantes de l'agent ou de l'administration (crise sanitaire, climatique, etc.) empêchant le départ, un report du congé bonifié est possible.

Plus d'informations sur :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr>



QUIZZ DE FIN D'ANNEE

Êtes-vous incollables sur les articles parus tout au long de l'année dans les lettres de l'UNSA Défense ?

Si oui, ce quizz est fait pour vous.

A la veille des fêtes de fin d'année, nous vous proposons ce quizz spécial « Lettres 2021 ».

Retrouvez toutes les lettres de l'année sur nos sites Internet et Intradef.

1/ Combien de journées de travail sont-elles perdues par an pour cause de troubles musculo squelettiques et de mal de dos ?

- A - 2 millions de journées
- B - 12 millions de journées
- C - 22 millions de journées

2/ Quand la délégation à la transformation et à la Performance Ministérielles a-t-elle été créée ?

- A - 1^{er} janvier 2019
- B - 1^{er} janvier 2020
- C - 1^{er} janvier 2021

3/ Jusqu'à quelle date les concours de recrutement ont-ils pu être organisés de façon dérogatoire ?

- A - 31 juillet 2021
- B - 31 août 2021
- C - 31 octobre 2021

4/ Quels sont les effectifs de l'AIA de Clermont-Ferrand ?

- A - 1300 personnes
- B - 1400 personnes
- C - 1500 personnes

5/ Quel établissement remplacera l'ENA ?

- A - INSP
- B - PSI
- C - SIP

6/ Combien d'agents ont perçu le CIA en 2020 ?

- A - 31917
- B - 31918
- C - 31919

7/ L'IFSE fait l'objet d'un réexamen au moins tous les ?

- A - 2 ans
- B - 3 ans
- C - 4 ans

8/ A quelles dates s'est déroulée l'assemblée générale de l'UNSA Défense ?

- A - 14 & 15 septembre
- B - 21 & 22 septembre
- C - 28 & 29 septembre

9/ Quel est le nom du robot conversationnel qui répond aux questions que se pose le personnel civil ?

- A - GEDEON
- B - CAMELEON
- C - OBELION

10/ A combien s'élève la participation de l'État à la cotisation de la Protection Sociale Complémentaire des agents publics ?

- A - 15 €
- B - 20 €
- C - 25 €

11/ A quelle hauteur le « forfait télétravail » est-il fixé par journée de télétravail effectuée ?

- A - 2 €
- B - 2,5 €
- C - 3 €

12/ Quel est le montant mensuel maximal du revenu d'engagement pour les jeunes ?

- A - 493 €
- B - 495 €
- C - 497 €



Réponses
1/C : 22 millions de journées - 2/B : 1 janvier 2020 - 3/C : 31 octobre 2021 - 4/B : 1500 personnes - 5/A : INSP - 6/B : 31918 - 7/C : 4 ans - 8/B : 21 et 22 septembre 2021 - 9/A : GEDEON - 10/A : 15 € - 11/B : 2,5€ - 12/C : 497 €

